Faculté de Médecine Lyon Est

Modalités de validation du Parcours « Formation Générale en Sciences Médicales 2ème et 3ème année » (FGSM2 et FGSM3)

◆ Modalités de validation d'une UE :

Pour valider une UE (hors Humanités Médicales, Ateliers de Formation aux Gestes Fondamentaux, de Formation à l'Examen Clinique, stage de séméiologie (UE de séméiologie) et UE Librement choisie, l'étudiant doit :

- Avoir obtenu la moyenne générale (≥ 10/20) à l'UE
- Avoir validé les travaux pratiques et les enseignements dirigés correspondant à chaque UE, et le cas échéant validé ses acquis.
- Pour valider l'UE Humanités Médicales, l'étudiant doit avoir validé au contrôle continu les « modules » de chaque semestre avec obligation d'assiduité au cours.
- Pour valider les Ateliers de Formation aux Gestes Fondamentaux, de Formation à l'Examen Clinique, stage de séméiologie (UE de séméiologie), l'étudiant doit avoir validé les acquis et complété les évaluations.
- La validation de l'Anglais se fait sur la base de la validation du stage de pratique orale (validé si moyenne>10/20) et de la validation du test en ligne (validé si moyenne > 10).
- La validation de l'UERB de master donne lieu à la validation de l'UELC
- Toute absence doit être justifiée par un cas de force majeure déclaré dans les 48 heures et/ou par un certificat médical transmis dans un délai de huit jours. »

◆ Modalités de validation d'un semestre

- Un semestre est validé lorsque toutes les UE le composant sont validées.
- Il n'y a pas de compensation entre UEs ou entre semestres

◆ Modalités d'admission en 3ème année de FGSM à l'issue de la première session d'examens

- Pour être déclaré admis à l'issue de la première session, l'étudiant doit avoir validé chacune des UE de la 2ème année de FGSM et avoir validé les stages hospitaliers.

- Dans le cas contraire, l'étudiant est ajourné à l'issue de la première session et doit se présenter à la deuxième session d'examens.

◆ Organisation de la deuxième session d'examens

- L'étudiant doit se présenter à une épreuve de deuxième session lorsqu'il n'a pas validé une ou plusieurs UEs en première session y compris l'UE Culture numérique et Librement choisie. Seule la note de cette épreuve sera retenue pour la validation de la 2ème session.

- Pour l'UE Anglais, si l'étudiant ne valide pas le stage de pratique orale et/ou le test en ligne, il est convoqué en deuxième session pour l'élément ou les éléments non validés. Une absence totale au stage pratique d'anglais ne permet pas l'accès à la deuxième session.

- L'étudiant n'ayant pas validé ses stages hospitaliers doit réaliser une nouvelle période de stage selon les modalités choisies par la Commission de Vie Etudiante.

◆ Modalités d'admission à l'issue de la deuxième session d'examens

- Pour être déclaré admis (AD), l'étudiant doit avoir validé chacune des UE et les stages hospitaliers.

- A l'appréciation du jury, l'étudiant peut être admis avec au maximum 2 dettes en troisième année, s'il n'a pas validé 1 voire 2 UE. Dans ce cas, il sera admis avec dette (ADD).

- L'accès au second cycle des études médicales (DFASM1) est conditionné à la validation de l'intégralité des unités d'enseignement de FGSM3 (première ou en deuxième session). Aucune dette n'est autorisée.

◆ Redoublement

- L'étudiant n'ayant pas validé toutes les UE (sauf dérogation accordée par le jury pour le passage avec dettes en FGSM3) ou les stages est déclaré redoublant.

- L'étudiant redoublant de 2ème année doit se présenter à toutes les épreuves des UE qu'il n'a pas validées ; il est soumis aux mêmes conditions de réussite que l'étudiant primant.

◆Crédits Européens

- Lorsque l'étudiant valide une UE, les crédits européens affectés à l'UE sont accordés. La validation de l'ensemble des UE d'un semestre permet l'acquisition de 30 crédits.